



APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE **Collectifs ou hors les Murs**

MISSION :

Les Appartements de Coordination Thérapeutique sont des institutions médico-sociales d'hébergement temporaire qui accueillent des personnes malades atteintes par le VIH ou par d'autres pathologies chroniques en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical (Art. 15-Alinéa 9 de la loi du 17 janvier 2002).

Les ACT fonctionnent sans interruption pour permettre un accompagnement médical, psychologique et social optimal. La coordination médico-psycho-sociale a pour objectifs de soutenir le résident dans son parcours, de lui permettre l'observance des traitements, l'accès aux soins, l'ouverture de droits sociaux et l'aide à l'insertion sociale.

PUBLIC CONCERNÉ PAR LES ACT DE L'ASSOCIATION LE PONT :

Toute personne majeure :

- Atteinte d'une pathologie chronique ;
- En situation de précarité.

IMPLANTATION DES ANTENNES DU SERVICE :

Le Creusot, au sein du CHRS
Ouverture en février 2022

CAPACITÉ TOTALE :

- 6 places en collectif ;
- 11 places en Hors les Murs.

FINANCEMENT :

Agence Régionale de Santé

Données quantitatives

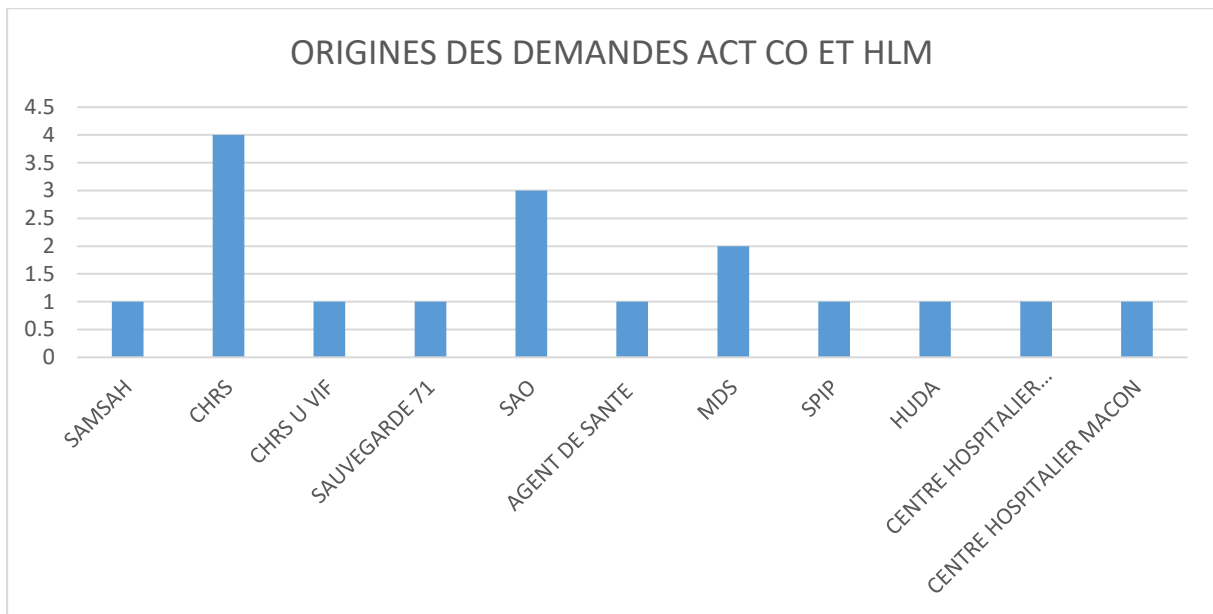
Candidatures et admissions ACT Le Pont :

17 nouvelles candidatures ont été reçues et étudiées en 2025.

8 admissions ont été prononcées concernant 5 femmes et 3 hommes.

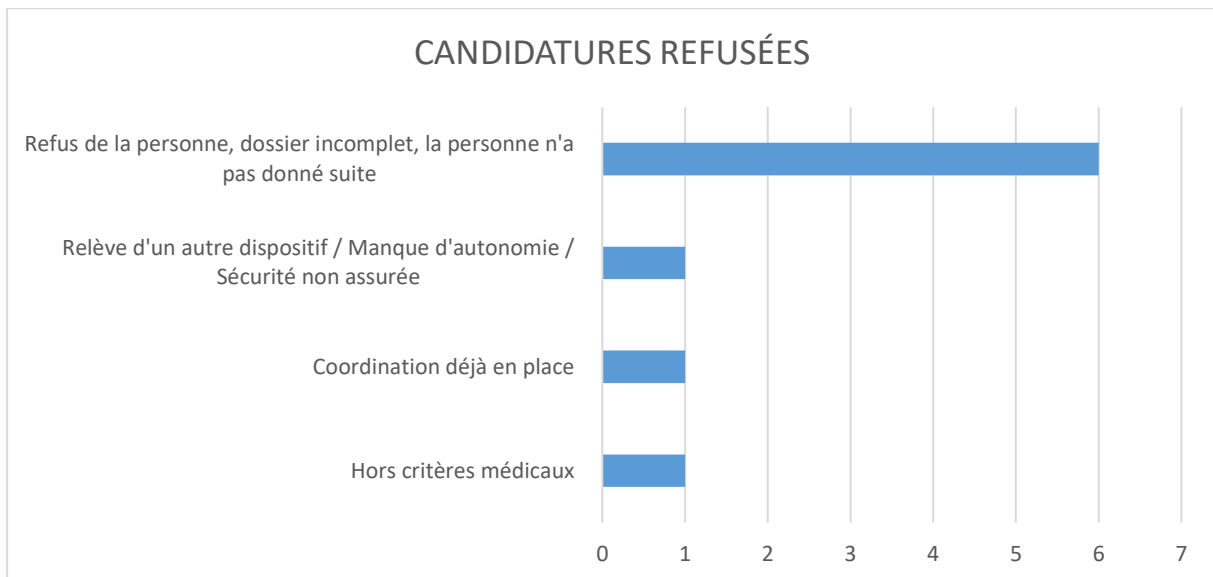
9 demandes refusées, concernant 2 femmes et 7 hommes.

Nous recevons un nombre important d'appels téléphoniques de partenaires territoriaux et hors territoire nous demandant des informations avant l'envoi de dossiers de candidatures. Nous remarquons que très souvent il n'y a pas de suite donnée. Deux demandes ont concerné des mineurs.



Motifs des refus :

9 candidatures refusées en 2025.



Taux d'occupation :

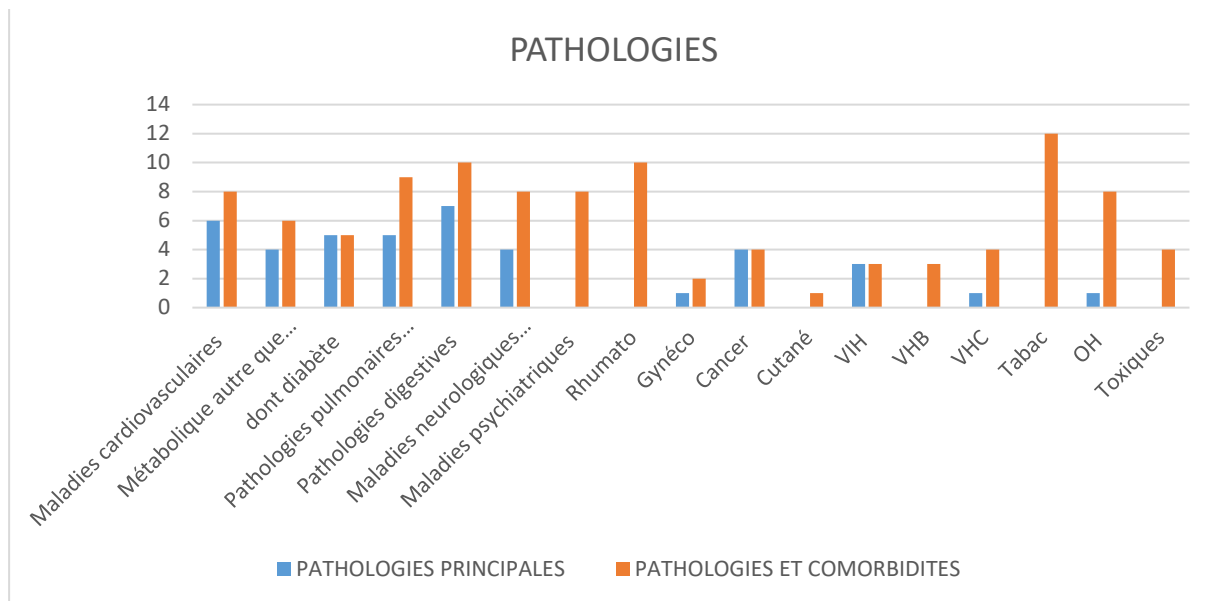
Le taux d'occupation des ACT Collectif était en 2025 de 85,57 %. Un logement Collectif a été vacant sur une longue période en raison de l'importance des travaux de réfection nécessaires après le départ volontaire de l'occupant.

Le taux d'occupation des ACT Hors les Murs était en 2025 de 61,17 %, soit pratiquement le double qu'en 2024.

7 personnes sont sorties du dispositif en 2025, 5 en Hors les Murs et 2 du Collectif. Les personnes ont quitté le dispositif soit par choix personnel pour aller sur un logement autonome soit pour intégrer une structure plus médicalisée type LAM ou ont quitté la région.

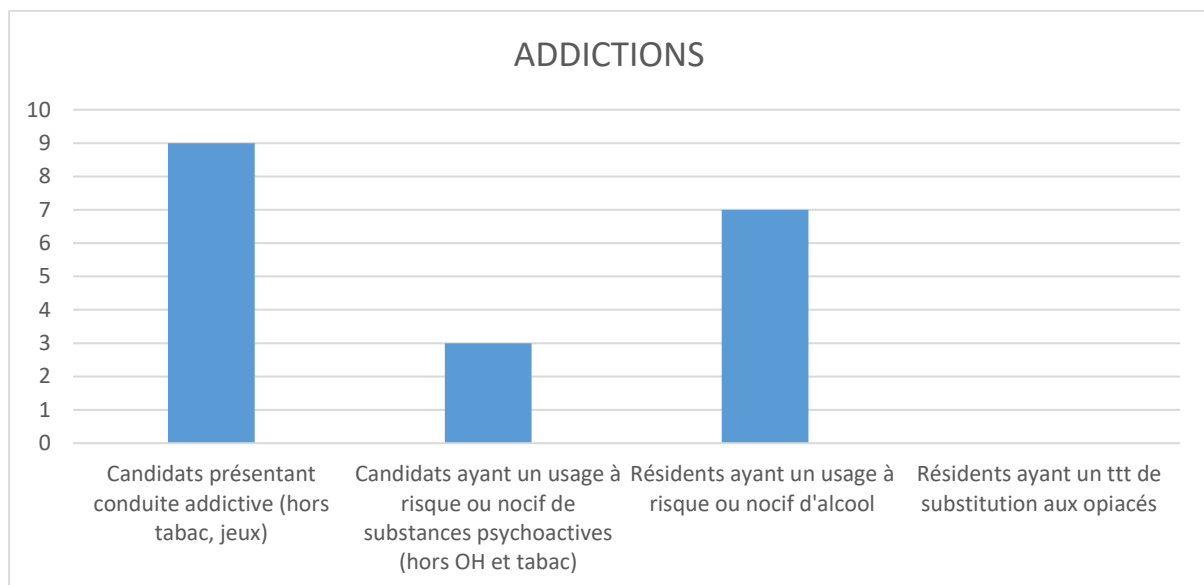
- Une personne a quitté le territoire français dans le cadre de son OQTF ;
- Deux personnes ont intégré les LAM ;
- Une personne a intégré un dispositif IML VIF avec ACT sur une autre ville ;
- Une personne a quitté la région et a intégré un dispositif ACT Collectif ;
- Deux personnes ont choisi de mettre fin à l'accompagnement ACT HLM.

Répartition des pathologies principales ayant entraîné une demande d'admission ACT :



100 % des personnes accompagnées par le dispositif présentent une ou plusieurs comorbidités.

Prévalence des addictions en ACT :



Une seule personne ayant des conduites addictives est accompagnée par un CSAPA.

Prévalence des situations de handicap en ACT :

7 résidents accueillis sur les ACT ont un handicap reconnu par la MDPH.

Données qualitatives

Faits marquants / activités spécifique :

Évolution de l'établissement :

Autorisation d'ouverture de 3 places ACT Hors les Murs par l'Agence Régionale de Santé pour 2026. Secteur d'intervention à privilégier sur l'axe Creusot Chalon-sur-Saône.

Mouvements du personnel sur l'année 2025 :

- Recrutement d'une IDE à 0,50 ETP ;
- Demande de mise à disposition d'une éducatrice spécialisée sur la période d'août 2025 à août 2026 ;
- Recrutement d'une IDE à 0,50 ETP en décembre 2025 avec prise de poste en janvier 2026 ;
- Départ le 31 décembre 2025 du médecin coordonnateur ;
- Recrutement d'un médecin coordonnateur à 0,10 % à compter de mars 2026 ;
- Recrutement toujours en cours sur le poste de psychologue.

Rencontres partenariales :

- Poursuites des rencontres avec les partenaires historiques des ACT (SPIP, Conseil Départemental, CSAPA, EPSM71) ;
- Développement de nouveaux partenariats avec le Centre de Santé Sexuelle, le CHWM, le Centre de Ressources Territoriale, Promotion Santé BFC ;
- Participation à des instances associatives locales ;
- Participation à une journée "prendre soin" organisée par l'association, avec présentation des ACT et des différentes activités proposées aux usagers.

Travaux réalisés sur 2025 :

Dans la continuité de l'année 2024, ont été travaillés les outils suivants :

- Flyer ACT et ACT hors les murs ;
- Dossier "urgence médicale" ;
- Dématérialisation des dossiers usagers ;
- Développement des ateliers thérapeutiques.

Formation à l'utilisation d'un logiciel professionnel de suivi de dossier de l'utilisateur. La mise en œuvre sera effective en 2026.

Ateliers thérapeutiques et activités éducatives :

Les ateliers thérapeutiques permettent une prise en charge globale et humanisée du patient chronique. Ils ne remplacent pas les traitements médicaux, mais les renforcent en plaçant la personne accompagnée comme actrice de sa santé. Ils complètent les soins médicaux classiques en agissant sur plusieurs dimensions de la santé : physique, psychologique et sociale.

De nombreuses activités éducatives et thérapeutiques proposées aux personnes accueillies sur les ACT collectifs et hors les murs tout au long de l'année, certaines récurrentes et d'autres non :

- RDR-A (Réduction des Risques Alcool) ;
- APA sur le site des LAM (Activité Physique Adaptée) ;
- Sophrologie, Médiation animale, Equithérapie, Yoga, Randonnées sportives ;
- Ateliers cuisine et diététique, Repas collectifs, éducation thérapeutique ;
- Ateliers éducatifs en lien avec les événements calendaires ;
- Octobre rose, Prévention mois sans tabac, Prévention mois sans alcool-january dry ;
- Ateliers coiffure et bien être avec le lycée Léon Blum ;
- Jardin thérapeutique, Poulailier ;
- Semaine activités avec convention IFSI ;
- Participation aux tâches collectives ;
- Réunion résidents mensuelle.

Les ateliers thérapeutiques et de prévention de la santé sont plébiscités dans leur ensemble par les personnes accompagnées. Ils nécessitent toujours une forte mobilisation des personnels pour parvenir à une adhésion aux projets lors de leur mise en œuvre, principalement pour les personnes accompagnées sur le collectif. Les personnes accompagnées en hors les murs sont très demandeuses et actives dans les ateliers proposés.

Nous continuons la mixité des publics sur les temps de médiation, en ouvrant chaque proposition tant aux personnes accompagnées sur les dispositifs ACT qu'aux personnes accompagnées par le CHRS. Cette ouverture a permis de développer une dynamique de groupe durant ces différents temps, qu'ils soient en extérieur ou en intérieur. Le travail avec des intervenants extérieurs offre lui aussi la possibilité d'une énergie nouvelle.

Le partenariat avec l'IDE Azalée s'avère très effectif ainsi que celui avec les LAM à travers l'activité APA.

Difficultés rencontrées :

- Difficulté d'assurer la coordination des soins en raison de la problématique territoriale de santé (médecins traitants, spécialistes, psychiatres) ;
- L'absence d'un psychologue ;
- L'accueil inconditionnel des personnes pouvant entraîner une embolisation du dispositif ACT collectif. Aujourd'hui, cela représente 50 % des effectifs des ACT Collectives.

Plaintes et réclamations :

Les dispositifs ACT collectifs et diffus n'ont fait l'objet d'aucune plainte ni réclamation sur l'année 2025.

Événements indésirables et événements indésirables graves :

Aucun événement indésirable sur les ACT en 2025.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2025 :

- Ouverture de 3 nouvelles places en hors les murs, augmentant le nombre de places à 14 en 2026 ;
- Les actions avec l'IDE Azalée sont régulières et attendues par les personnes accompagnées ;
- Rencontre avec le Centre de Santé Sexuelle du Creusot afin de formaliser nos actions et développer un circuit de soin et de prévention efficace ;
- De nombreuses interventions et participations par l'équipe ACT à des actions sur les territoires du Creusot, de Montceau-les-Mines et Autun ont permis une meilleure appréhension du dispositif par les partenaires ;
- Une réelle implantation du dispositif auprès des acteurs de soins hospitaliers et de ville du territoire ;
- La qualité de l'accompagnement médical et la tenue des dossiers médicaux sont reconnues par les partenaires de soins et facilitent le partenariat et la fluidité du parcours de soin des personnes accompagnées ;
- La mise en place d'actions d'éducation thérapeutiques et éducatives sur du long terme permettant une analyse plus fine de la plus-value apportée aux personnes accompagnées ;
- Fluidité du parcours de la personne accompagnée entre les LAM et les ACT ;
- Présence mensuelle du CSAPA Addiction France mensuelle en pratiques avancées ;
- Mise en place d'un logiciel de gestion de planning ;
- Départ du médecin coordonnateur en fin d'année.

Perspectives 2026 :

- Recrutement d'un nouveau médecin coordonnateur prévu en mars 2026 ;
- Ouverture de 3 places ACT hors les murs ;
- Recrutement d'un psychologue ;
- Recrutement début 2026 d'une IDE à 0,50 ETP en CDD ;
- Recrutement d'un travailleur social à 0,50 ETP en CDD ;
- Mise en place d'un logiciel métier ;
- Rencontre avec le Centre de Santé Départementale ;
- Poursuite de la contractualisation des partenariats ;
- Développer l'éducation à la santé et les groupes thérapeutiques ;
- Accentuer la participation des usagers dans leurs projets individuels avec la mise en place d'un CVS ;
- Démarrage du travail concernant l'évaluation qualité qui aura lieu en 2028.

LEXIQUE

ACT :	Appartements de Coordination Thérapeutique
ACT CO :	Appartements de Coordination Thérapeutique Collectifs
APA :	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ASALEE :	Action de Santé Libérale en Equipe
BFC :	Bourgogne Franche Comté
CDD :	Contrat à Durée Déterminée
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHRS U :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Urgence
CHWM :	Centre Hospitalier William Morey
CSAPA :	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CVS :	Conseil de la Vie Sociale
EPSM :	Etablissement Public de Santé Mentale
ETP :	Equivalent Temps Plein
HLM :	Habitation à Loyer Modéré
HUDA :	Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile
IDE :	Infirmière diplômée d'Etat
IFSI :	Institut de Formation de Soins Infirmier
IML :	Intermédiation Locative
LAM :	Lits d'Accueil Médicalisés
MDPH :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS :	Maison Départementale des Solidarités
OH :	Alcool
OQTF :	Obligation de Quitter la France
RDRA :	Réduction des Risques Alcool
SAMSAH :	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAO :	Service d'Accueil et d'Orientation
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
VIF :	Violences Intra - Familiales
VIH :	Virus Immuno Déficience Humaine
VHB :	Hépatite B
VHC :	Hépatite C